



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 11 OCTOBRE 2024**

Vendredi onze octobre deux mille vingt quatre, à vingt heures trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : André BASTION.

13 membres présents : Alexis BADOIL, Gilbert MOSNIER, Chantal YVOREL, Sandrine DRIVON, André BASTION, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Arnaud VERNAY, Jean-Charles JULLIN, Virginie MASSE, Colette PERIER, Laurent CHABAUD, Cindy GUIOTTO.

1 membre excusé : Sylviane FAYOT.

1 procuration : Sylviane FAYOT à Colette PERIER.

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Lancement de l'appel d'offres pour le marché de rénovation des 2 logements au dessus de l'école et de la rénovation thermique d'une salle de classe.
2. Convention avec le CDG 69 pour l'adhésion au contrat prévoyance.
3. Informations sur la reprise du bar-restaurant.
4. Point sur les ventes des lots du lotissement St Roch et décision modificative n° 2.
5. Mise en place des points d'apports volontaires pour les ordures ménagères.
6. Projets et travaux en cours.
7. Compte rendu des commissions.
8. Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 septembre 2024.
- Entend que l'appel d'offres du marché de rénovation des 2 appartements au-dessus de l'école et de la rénovation thermique d'une salle de classe, est en ligne. Les réponses des entreprises sont attendues pour le 15 novembre. 8 lots constituent le marché, la visite des lieux par les entreprises est obligatoire. Les travaux devraient débuter le 24 février 2025.

- Valide la participation à l'assurance prévoyance pour les agents communaux (+150h/trimestre) en signant une convention d'un an avec le CDG.
- Fait le point sur la reprise du bar-restaurant : la SAS l'Alchimiste est en liquidation judiciaire, il est donc impossible pour le moment de proposer les locaux à un repreneur, il faut attendre les conclusions du mandataire judiciaire pour la suite.
- Est informé que la collecte en porte à porte des ordures, sacs noirs et jaunes, s'arrête le 12 novembre pour les sacs jaunes, le 14 pour les sacs noirs. Différents PAV (points d'apports volontaires) seront mis en place sur la commune. La documentation appropriée, mentionnant tous les PAV, sera faite par la CCMDL et jointe à la prochaine lettre de l'équipe municipale. Il est précisé que chacun peut déposer ses ordures (sacs noirs et jaunes) dans n'importe quels PAV du territoire.
- Fait le point sur les travaux et projets en cours :
 - o **Lotissement communal** : suite à un désistement, il reste 4 lots à vendre.
 - o **Aire de stationnement des camping-cars** : un devis a été reçu, la décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
 - o **Eglise** : les chéneaux ont été nettoyés, il faudra prévoir une intervention plus régulièrement.
 - o **Mur du jeu de boules vers le local technique** : le mur est fissuré et en mauvais état, il a besoin d'être repris entièrement. Un devis a été fait, la décision sera prise ultérieurement et après échanges avec la société de boules.
 - o **MAM** : pour des raisons de sécurité, il faut prolonger les barrières installées devant l'entrée, un devis de Freddy Thomaron est validé pour 2 980 € HT.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
 - o **Ecole** : les associations de parents d'élèves JAQUADI et de la cantine ont tenu leurs assemblées générales. Les bureaux ont été renouvelés.
 - o **Conseil Municipal Enfants** : les élections auront lieu le 13 décembre 2024, Sandrine DRIVON interviendra dans la classe de CE2-CM pour informer et sensibiliser les élèves. Les enfants préparent les décorations du village pour Halloween et Noël. Une visite des studios de Radio MODUL est prévue le 9 novembre.
 - o **Vie du village** : la réunion d'élaboration du calendrier des manifestations 2024-2025 aura lieu le 4 novembre. L'association « la Revole » prendra en charge cette année l'organisation des animations pour le 8 décembre, les bénéfices seront reversés à une association caritative. La commission souhaite organiser cette année la « fête des pères ». 10 arbres seront plantés à nouveau cette année, ainsi que des sapins.
 - o **Médiathèque** : l'exposition commentée de Françoise Bayard a rassemblé une vingtaine de personnes, le prochain thème sera « la cantine ».
 - o **SYDER** : une convention de renouvellement d'adhésion au groupement d'achat d'électricité est proposée. (délibération 39.2024).
 - o **CCMDL** : les attributions de compensation (en lien avec l'ex taxe professionnelle) ont été redéfinies, aucun changement pour la commune qui perçoit environ 22 000 € / an de la CCMDL. Les différents offices du tourisme seront gérés par une SPL. L'action Mobil'Aid va être mise en place pour essayer de trouver des solutions aux problèmes de mobilité rencontrés par des habitants du territoire.
 - o **Carrières** : les réunions annuelles des 2 carrières se sont tenues.
 - o **SIEMLY** : la télé relève va être mise en place en 2025, 2 concentrateurs seront installés sur la commune : boussoure et à l'église.
- Fixe les frais de gardiennage de l'église à 100 € pour l'année 2024. (délibération 40.2024)
- Valide la participation aux frais de chauffage de la salle annexe cantine pour l'utilisation par l'association « Mon Gospel », à 150 € pour l'année scolaire. (délibération 41.2024)
- Valide la décision modificative n° 2 du budget lotissement. (délibération 42.2024)
- Donne rendez-vous à la population le 11 novembre à 10h30 devant le monument aux morts pour la commémoration du 11 novembre.

- Entend la demande pour l'installation d'un camion food-truck pizzeria les jeudis soirs sur la place de la mairie.
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 15 novembre à 20h30 en mairie.

Document établi le 15 octobre 2024.

Le Maire,
Alexis BADOIL

